

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 15 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de mai, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Stéphane FAURE-HUDRY, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Nicole LAURIA, MM. Karim CHALABI, Richardo RODRIGUES, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme. Chantal PASSET, Maire-Adjointe, Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 9 mai 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 23

Secrétaire : M. Jérôme AGNELLET, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2025/053- RUE DE LA SAULNE - ÉCHANGE PARCELLAIRE AVEC LA SCI LA CRUSAZ

M. le Maire informe de la création d'un giratoire situé entre le pont Jacques GOLLIET et la rue de la Saulne, un échange foncier est envisagé avec la SCI La CRUSAZ.

Cet aménagement a pour objectif de renforcer la sécurité routière et d'améliorer la fluidité de la circulation dans ce secteur stratégique de la commune.

La réalisation de cet aménagement nécessite l'acquisition d'un terrain appartenant à la SCI La CRUSAZ, cadastrée section F n°2673p1, d'une surface de 51 m² et tel que figurant en rose sur le plan joint.

En contrepartie, la commune propose de céder à la SCI La CRUSAZ les parcelles suivantes, d'une surface équivalente :

- parcelle F 3260p2, d'une surface de 45 m² (figurant en orange sur le plan joint)
- parcelle F 415p3, d'une surface de 6 m² (figurant en orange sur le plan joint)

Il est indiqué que France Domaine, dans son avis du 24 avril 2025, n'est pas opposé à ces modalités de cession.

Il convient de préciser que :

- l'ensemble des frais de notaire et de géomètre sont à la charge intégrale de la commune de THÔNES

.../...

- cet échange ne pourra intervenir qu'une fois que sera signé l'acte d'échange entre la Commune et la société CAPELLI (ou toute autre société de substitution) ainsi qu'il en a été convenu par délibération du Conseil municipal n°2023/067 du 25 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** l'échange des parcelles tel que précisé ci-dessus
- **AUTORISE** M. le Maire ou de son représentant à signer tous les documents liés à cet échange.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 19 mai 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Jérôme AGNELLET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **27 MAI 2025** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **28 MAI 2025**

THÔNES, le **28 MAI 2025**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

